



apres divorce y a t il un recours pour répartir les dettes

Par **sylvain71**, le **19/09/2011** à **17:07**

Bonjour après mon divorce , je precise qu' auparavant nous disposions d'un compte commun. y a t il des recours afin de repartir les consequentes dettes (voiture, vie quotidienne...) laisser par ma mon ex conjointe? a ma charge aujourd'hui.

plus de 50 % de ma paye par mois...

cordialement

Par **youris**, le **20/09/2011** à **15:40**

bjr,
est-ce que cela n'a pas été prévu lors de votre divorce ?
BJR